

PHONE SYSTEMS AND NETWORK

DOCUMENT DE REFERENCE Rapport Annuel

Exercice clos au 31 Décembre 2003



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 juin 2004, conformément au règlement n°95-01. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Sommaire

1.	<u>RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET ATTESTATIONS</u>	5
1.1.	RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	5
1.2.	ATTESTATION DU DOCUMENT DE REFERENCE	5
1.3.	RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES	5
1.3.1.	Commissaires aux Comptes titulaires	5
1.3.2.	Commissaires aux Comptes suppléants	5
1.4.	ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	6
1.5.	RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE	7
2.	<u>RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE ET SON CAPITAL</u>	8
2.1.	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIETE	8
2.1.1.	Dénomination sociale <i>suivant l'article 3 des statuts</i>	8
2.1.2.	Siège social <i>suivant l'article 4 des statuts</i>	8
2.1.3.	Forme juridique et législation applicable <i>suivant l'article 1 des statuts</i>	8
2.1.4.	Durée de la Société <i>suivant l'article 5 des statuts</i>	8
2.1.5.	Registre du Commerce et des sociétés et code NAF	8
2.1.6.	Consultation des documents juridiques	8
2.1.7.	Objet social <i>suivant l'article 2 des statuts</i>	8
2.1.8.	Exercice social <i>suivant l'article 17 des statuts</i>	9
2.1.9.	Répartition statutaire des bénéfices <i>suivant l'article 19 des statuts</i>	9
2.1.10.	Assemblées Générales <i>suivant l'article 15 des statuts</i>	9
2.1.11.	Clauses statutaires particulières	9
2.1.12.	Rachat par la société de ses propres actions	10
2.1.13.	Direction de la société	10
2.2.	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL	10
2.2.1.	Capital social	10
2.2.2.	Capital autorisé non émis	10
2.2.3.	Capital potentiel : plan d'options de souscription d'actions	11
2.2.4.	Autres titres donnant accès au capital	11
2.2.5.	Plan d'option d'achat d'actions	11
2.2.6.	Evolution du capital social depuis la création de la société	12
2.2.7.	Evolution de la répartition du capital au cours des 3 dernières années	12
2.2.8.	Pacte d'actionnaires	12
2.2.9.	Nantissement des actions	13
2.3.	DIVIDENDES	13
2.4.	MARCHE DES TITRES DE LA SOCIETE EN EUROS	13
2.5.	CONTROLE DE LA SOCIETE	15
3.	<u>RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE, L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR DE LA SOCIETE</u>	16
3.1.	PRESENTATION GENERALE	16
3.2.	HISTORIQUE, DATES CLES ET PRINCIPALES REALISATIONS 2003	16
3.2.1.	Historique de la société	16
3.2.2.	Historique commercial	17
3.2.3.	Principales réalisations 2003	18
3.3.	PERSPECTIVES D'AVENIR	18

3.4.	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE	19
3.4.1.	Organigramme	19
3.4.2.	Ressources humaines	20
3.4.3.	Les partenaires de l'entreprise	20
3.5.	FACTEURS DE RISQUES	21
3.5.1.	Risques de taux de change	21
3.5.2.	Risques de concurrence	21
3.5.3.	Risques liés à la maîtrise de la croissance interne	21
3.5.4.	Risques liés à l'application de la réglementation sur les 35 heures	22
3.5.5.	Risques de réaction du marché à la politique d'acquisitions et investissements futurs	22
3.5.6.	Risques liés à une insuffisance d'autofinancement pour satisfaire la politique de croissance	22
3.5.7.	Risques liés à la maîtrise de trésorerie, risque de liquidité	22
3.5.8.	Risques liés à l'absence de pérennité des résultats	22
3.5.9.	Risques juridiques	22
3.5.10.	Réglementation	22
3.5.11.	Risques industriels et liés à l'environnement	22
3.5.12.	Politique d'assurance de la société (Risques généraux et particuliers)	23
3.5.13.	Historiques de pertes – rentabilité future incertaine	23
3.5.14.	Saisonnalité	23
3.5.15.	Produits défectueux - risques liés aux actions en responsabilité	23
3.5.16.	Dépendance à l'égard des partenaires stratégiques et des réseaux de vente indirecte	23
3.5.17.	Nécessité de développer ses services d'assistance clientèle et ses services professionnels	23
3.5.18.	Procédures en cours	23
4.	<u>PATRIMOINE – SITUATION FINANCIERE – RESULTATS</u>	24
4.1.	RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES CLOS AU 31 DECEMBRE 2003	24
4.2.	COMPTES SOCIAUX 2003	29
4.2.1.	Bilan au 31 décembre 2003	29
4.2.2.	Compte de résultat au 31 décembre 2003	31
4.2.3.	Annexe aux comptes sociaux	32
4.2.4.	Note sur le bilan actif	34
4.2.5.	Note sur le bilan passif	36
4.2.6.	Note sur le compte de résultat	37
4.2.7.	Autres informations relatives au compte de résultat	38
4.2.8.	Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux; exercice clos le 31 décembre 2003	41
4.2.9.	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées; exercice clos le 31 décembre 2003	42
4.2.10.	Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	43
4.2.11.	Résolutions soumises au vote de l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2004	44
4.2.12.	Résolutions soumises au vote de l'assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2004	44
4.2.13.	Calendrier des dates de parution des chiffres et comptes de la société pour l'exercice en cours	47
5.	<u>ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</u>	48
5.1.	COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT	48
5.1.1.	Conseil d'administration	48
5.1.2.	Fonctionnement des organes d'administration	48
5.1.3.	Gouvernements d'entreprise	48
5.2.	INTERETS DES DIRIGEANTS	48
5.2.1.	Rémunérations et avantages de toute nature, directs ou indirects pour chaque dirigeant ou mandataire social	48
5.2.2.	Prêt et garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration ou de direction	48

5.2.3.	Intérêts des dirigeants dans le capital de l'émetteur	48
5.3.	INTERESSEMENT DU PERSONNEL	48
5.3.1.	Contrat d'intéressement du personnel	48
5.3.2.	Options	48

1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET ATTESTATIONS

1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Monsieur Georges KAMMERMANN, Directeur général

1.2. ATTESTATION DU DOCUMENT DE REFERENCE

« A ma connaissance, les données du présent document sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société, elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée ».

Fait le 29 juin 2004

Georges KAMMERMANN

1.3. RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

1.3.1. Commissaires aux Comptes titulaires

- Cabinet CONSEIL AUDIT ET SYNTHESE

Représenté par Monsieur Yves **CANAC**

21, rue d'Artois

75 008 PARIS

Nommé le 10 Juin 2003

Expiration du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008

- Monsieur Daniel **SEGUIN**

36, rue des Tilleuls

94370 SUCY EN BRIE

Nommé le 9 avril 1998

Expiration du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003

1.3.2. Commissaires aux Comptes suppléants

- Monsieur Jean-François **NADAUD**

50, Boulevard Leclerc

92200 NEUILLY SUR SEINE

Nommé le 10 Juin 2003

Expiration du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008

- Monsieur Pierre **PORCHEZ**

16, rue Albert Einstein – Espace Descartes

CHAMPS SUR MARNE (Seine et Marne)

Nommé le 9 avril 1998

Expiration du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003

1.4. ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE DOCUMENT DE
REFERENCE RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2003

Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société PHONE SYSTEMS & NETWORK et en application du règlement COB 95-01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité du directeur général de la société. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence afin d'identifier le cas échéant, les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. Ce document ne contient pas de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré.

Les comptes annuels pour les exercices clos les 31 décembre 2002 et 2003 arrêtés par le conseil d'administration de la société, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, ou par le cabinet BDO-GENDROT pour l'exercice clos le 31 décembre 2002, selon les normes professionnelles applicables en France.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans ce document de référence.

Fait à Paris et Sucy-en-Brie, le 29 juin 2004,
Les commissaires aux comptes
Membres de la Compagnie régionale de Paris

CONSEIL AUDIT & SYNTHESE

Daniel SEGUIN

Yves CANAC

Remarques :

Les justifications de nos appréciations figurent dans notre rapport général de certification des comptes 2003 en page 41 du présent document.

Le rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président relatif aux procédures de contrôle interne figure en page 43 du présent document.

1.5. RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE

Georges KAMMERMANN, Directeur Général

Phone Systems and Network SA
Espace Clichy
22, rue Mozart
92110 CLICHY
Tél : 01.41.40.30.00

2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE ET SON CAPITAL

2.1. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIETE

2.1.1. Dénomination sociale *suivant l'article 3 des statuts*

PHONE SYSTEMS & NETWORK

Noms commerciaux déposés à l'INPI :

- PHONE SYSTEMS & NETWORK

2.1.2. Siège social *suivant l'article 4 des statuts*

ZAC Espace Clichy
22, rue Mozart
92110 CLICHY

2.1.3. Forme juridique et législation applicable *suivant l'article 1 des statuts*

Société Anonyme de droit français à Conseil d'Administration, régie par les dispositions du Code de commerce sur les sociétés commerciales.

2.1.4. Durée de la Société *suivant l'article 5 des statuts*

La société a été constituée le 25 janvier 1993 et immatriculée le 5 février 1993 pour une durée de 99 ans, à dater de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés soit jusqu'au 5 Février 2092.

2.1.5. Registre du Commerce et des sociétés et code NAF

La Société est immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 390 081 156. Le code NAF de Phone Systems and Network est le 642 B. Ce code correspond aux activités et services de télécommunications.

2.1.6. Consultation des documents juridiques

Les statuts, comptes et rapports, procès verbaux d'Assemblées Générales peuvent être consultés au siège social.

2.1.7. Objet social *suivant l'article 2 des statuts*

La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- La vente de tous produits ou services de télécommunication et de bureautique ainsi que la mise en place et l'animation de tous réseaux ou circuits de vente qui en permettront la diffusion ;
- La conception, le développement, la mise aux normes, la fabrication de matériels ou de logiciels de télécommunication et de bureautique ;
- La fourniture de prestations d'installation, d'assistance technique et de formation ;
- La création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, usines, ateliers, fonds de commerce se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ;
- L'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;
- La participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de commandites, de souscription, ou d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliances, ou d'associations en participation ou autrement;

Et plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus spécifié.

2.1.8. Exercice social *suivant l'article 17 des statuts*

Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

2.1.9. Répartition statutaire des bénéfices *suivant l'article 19 des statuts*

Sur le bénéfice distribuable, il est prélevé tout d'abord toute somme que l'Assemblée Générale décidera de reporter à nouveau sur l'exercice suivant ou d'affecter à la création de tout fonds de réserve extraordinaire, de prévoyance ou autre avec une affectation spéciale ou non. Le surplus est réparti entre tous les actionnaires au prorata de leurs droits dans le capital.

L'Assemblée Générale, statuant sur les comptes de l'exercice, a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende, en numéraire ou en actions.

2.1.10. Assemblées Générales *suivant l'article 15 des statuts*

2.1.10.1. Tenue des assemblées générales

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.

Tout actionnaire peut participer aux Assemblées, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur justification de son identité et de la propriété de ses actions, sous la forme, soit d'une inscription nominative à son nom, soit d'un certificat de l'intermédiaire financier habilité teneur de comptes constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée. ces formalités doivent être accomplies cinq jours au moins avant la réunion, *suivant l'article 15 des statuts*.

2.1.10.2. Pouvoirs des assemblées générales

Les assemblées générales ordinaires ou extraordinaires, statuant dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent respectivement, exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi.

2.1.10.3. Vote aux assemblées générales

L'assemblée générale extraordinaire du 27 novembre 2001 a mis ses statuts en conformité avec les dispositions nouvelles issues de la loi relative aux nouvelles régulations économiques du 15 mai 2001 et a notamment permis aux actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou moyens de télécommunication d'être réputés présents aux assemblées pour le calcul du quorum et de la majorité

2.1.11. Clauses statutaires particulières

2.1.11.1. Titres au porteur identifiables

Conformément aux dispositions de l'article L. 228-2 du Code de commerce, la société pourra demander à tout moment, à l'organisme chargé de la compensation des titres, la communication des renseignements relatifs à la composition de son actionnariat et à la quantité de titres détenus par chacun de ses actionnaires, ainsi que tous renseignements dont la communication est autorisée par la législation en vigueur.

2.1.11.2. Seuils statutaires

Les statuts de la société ne prévoient pas d'obligation de déclaration de franchissement de seuils autre que les seuils légaux.

2.1.11.3. Droits de vote double

L'assemblée générale extraordinaire du 31 mai 1999 a décidé de supprimer, avec effet immédiat, la disposition statutaire prévoyant l'attribution d'un droit de vote double. Au jour de cette décision aucune action dans le public ne bénéficiait de ce droit.

2.1.12. Rachat par la société de ses propres actions

Néant

2.1.13. Direction de la société

L'assemblée générale extraordinaire du 27 novembre 2001 a mis ses statuts en conformité avec les dispositions nouvelles issues de la loi relative aux nouvelles régulations économiques du 15 mai 2001.

Le conseil d'administration du 29 novembre 2001 a décidé de séparer pour une durée de trois ans qui expirera à l'issue de l'assemblée d'approbation des comptes qui sera tenue en l'an 2005, la direction générale de la société de la présidence : Monsieur François CARON assumant dès lors les seules fonctions de Président du conseil d'administration et Monsieur Philippe BEAUVAIS occupant les fonctions de Directeur général.

Depuis plusieurs nominations sont intervenues :

Lors du conseil d'administration du 11 janvier 2002, Monsieur Olivier DELISLE a été nommé président du conseil d'administration en remplacement de Monsieur François CARON, démissionnaire.

Lors du conseil d'administration du 24 mai 2002, Monsieur John WOLAVER a été nommé président du conseil d'administration en remplacement de Monsieur Olivier DELISLE, démissionnaire.

Lors du conseil d'administration du 6 novembre 2002, Monsieur Eric SAIZ a été nommé président du conseil d'administration en remplacement de Monsieur John WOLAVER, démissionnaire.

Le 31 juillet 2002 Monsieur Georges KAMMERMANN a remplacé Monsieur Philippe BEAUVAIS à la fonction de Directeur Général.

2.2. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL

2.2.1. Capital social

Le montant du capital, à ce jour, est de 408.464 euros. Il est divisé en 1.276.450 actions au nominal de 32 cents d'euros chacune suite aux opérations financières suivantes, décidées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 septembre 2002.

- Réduction du capital social d'une somme de 1.511.316,80 euros, par imputation sur les pertes de la société, pour réduire le capital à un montant de 40.846,40 euros. Cette réduction a été réalisée par diminution de la valeur nominale des actions de 0,76 euros à 0,02 euros par action;
- Augmentation du capital d'un montant de 367.617,60 euros, pour porter le capital à la somme de 408.464 euros, par la création de 18.380.880 actions de 0,02 euros de valeur nominale chacune à souscrire au pair.
- Regroupement des 20.423.200 actions de la société de 0,02 euros de valeur nominale chacune de sorte que seize (16) actions de 0,02 euros de valeur nominale chacune deviennent une (1) action de 0,32 euros. Le nombre d'action est ainsi réduit à 1.276.450 après regroupement.

Dans le cadre de l'augmentation de capital, la société Startec Global Communications a cédé son droit préférentiel de souscription, attaché à 16.151.805 actions nouvelles, au profit de GESK SARL et n'a souscrit que 410.004 actions nouvelles par compensation avec une créance liquide et exigible.

La société GESK SARL est ainsi devenue l'actionnaire principal de PSN avec 84% du capital.

En date du 6 mai 2003, la société GESK SARL a cédé 15 % du capital à Monsieur Eric Saiz et 15% à Monsieur Georges Kammermann. A ce jour, GESK SARL détient donc 54 % du capital de la société Phone Systems & Network. Cette action de concert a fait l'objet d'une déclaration de franchissement de seuil et d'une information du Conseil des Marchés Financiers n°203C0746.

Ces actions, toutes de même catégorie, sont intégralement souscrites, entièrement libérées et librement négociables.

2.2.2. Capital autorisé non émis

La société ne dispose pas de capital autorisé non émis.

2.2.3. Capital potentiel : plan d'options de souscription d'actions

2.2.3.1. Options de souscription d'actions au profit de certains dirigeants et salariés

Les délais permettant d'attribution de nouvelles options sur les plans précédemment votés sont expirés. Un seul salarié est concerné par les plans précédemment votés, pour un nombre total de 47 actions (regroupées) pouvant être souscrites à un prix d'exercice par action (regroupée) de 243,84 euros. La dilution potentielle du capital est donc inférieure à 0,004 %.

2.2.3.2. Caractéristiques des Plans d'options de souscription d'actions

Date de l'assemblée	9 avril 1998
Nombre maximum d'options pouvant être attribuées	50.000
Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites par exercice des options attribuées	50.000
Augmentation de capital maximum	38.112,25 euros
Date des conseils d'administration ayant consenti des options de souscription d'actions	1°) <u>27 avril 1998</u> : 25.420 options consenties 2°) <u>26 octobre 1999</u> : 13.683 options consenties en remplacement de 13.683 options du premier plan
Bénéficiaires salariés	10
Bénéficiaires mandataires sociaux	0
Prix d'exercice des options	1°) <u>options consenties le 27 avril 1998</u> : 15,24 euros 2°) <u>options consenties le 26 octobre 1999</u> : 8,23 euros
Délai d'exercice des options attribuées	1°) <u>options consenties le 27 avril 1998</u> : du 27 avril 2001 au 26 avril 2005 2°) <u>options consenties le 26 octobre 1999</u> : du 26 octobre 1999 au 26 octobre 2006
Nombre d'actions souscrites	0
Dispositions particulières	<u>Options consenties le 27 avril 1998</u> : - Options indisponibles pendant 3 ans à compter de la date de leur attribution ; - actions incessibles jusqu'au 26 avril 2003 ; - perte du droit à option à la suite d'une démission ou d'un licenciement pour faute grave ou lourde.
Nombre d'options pouvant encore être consenties par le Conseil d'administration	0 (délai expiré)
Date d'expiration de l'autorisation donnée au conseil pour consentir des options	9 avril 2003

(se rapporte aux actions avant regroupement)

2.2.3.3. Plan d'épargne Entreprise

Néant

2.2.4. Autres titres donnant accès au capital

Néant

2.2.5. Plan d'option d'achat d'actions

Néant

2.2.6. Evolution du capital social depuis la création de la société

Date de réalisation	Opération	Nombre d'actions émises	Montant nominal de l'augmentation de capital	Prime globale d'émission/d'apport	Montants successifs du capital	Nombre cumulé d'actions	Valeur nominale des actions
	Constitution	1.000	100.000F		100.000F	100	100,00F
11/12/1997	Augmentation de capital - en numéraire	9.132	913.200F	1.283.200F	1.013.200F	10.132	100,00F
	en nature	33.234	3.323.400F		4.336.600F	43.366	100,00F
	Division du nominal par 10				4.336.600F	433.660	10,00F
17/02/1998	Augmentation de capital par apport en numéraire	22.800	228.000F	2.471.976F	4.564.600F	456.460	10,00F
9/04/1998	Division du nominal par 2				4.564.600F	912.920	5,00F
27/04/1998	Augmentation de capital par apport en numéraire	400.000	2.000.000F	38.000.000F	6.564.600F	1.312.920	5,00F
21/12/2000	Augmentation de capital par incorporation d'une créance de la société STARTEC GLOBAL COMMUNICATION CORPORATION et Versements en numéraire	729.400	554.344€	5.499.676€	1.552.163,20€	2.042.320	0,76€
30/09/2002	Réduction du capital social de la société par diminution de la valeur nominale des actions		(1.511.316,80€)		40.846,40€	2.042.320	0,02€
11/10/2002	Augmentation du capital par la création et émission avec droit préférentiel de souscription d'actions (1)	18.380.880	367.617,60€		408.464€	20.423.200	0,02€
15/11/2002	Regroupement des actions (16 pour une)				408.464€	1.276.450	0,32€

Depuis le 15 novembre 2002 aucune autre modification du capital n'est intervenue.

- (1) Cette recapitalisation a été initiée, afin de permettre la poursuite de l'activité de la société et croissance ; elle a obtenu le visa de l'Autorité des Marchés Financiers, le 30 septembre 2002 sous le n° 02-1063.

2.2.7. Evolution de la répartition du capital au cours des 3 dernières années

	Lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 dec 2001		Lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 dec 2002		Au 31 mai 2004	
	Nombre d'actions	% capital	Nombre d'actions	% capital	Nombre d'actions	% capital
GESK (SAS)			694 448	54	693 146	54
Georges Kammermann			191 466	15	175 344	14
Eric Saiz			191 466	15	184 450	14
Sous-total action de concert			1 077 380	84	1 052 940	82
STARTEC GLOBAL COMMUNICATIONS	1 840 201	90	140 637	11	140 637	11
Ram MUKUNDA	1		1		1	
Bao Pham Ngoc			1		1	
Autres actionnaires dans le public	202 118	10	58 431	5	82 871	6
TOTAL	2 042 320	100	1 276 450	100	1 276 450	100

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert 5% ou plus du capital ou des droits de vote

Le pourcentage de capital correspond au pourcentage de droit de vote.

Aucune action ne donne droit à un vote double.

2.2.8. Pacte d'actionnaires

Néant

2.2.9. Nantissement des actions

115 013 actions PHONE SYSTEMS & NETWORK appartenant à la société STARTEC GLOBAL COMMUNICATION, ont été nanties judiciairement au profit de la société ING BARINGS.

Nom de l'actionnaire inscrit au nominatif pur	Bénéficiaire	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Condition de levée du nantissement	Nombre d'actions nanties de l'émetteur	% de capital nanti de l'émetteur
Startec Global Communication	ING Barings	2001	Néant	Règlement dette par Startec G.C.	115 013	9%
Total					115 013	9%

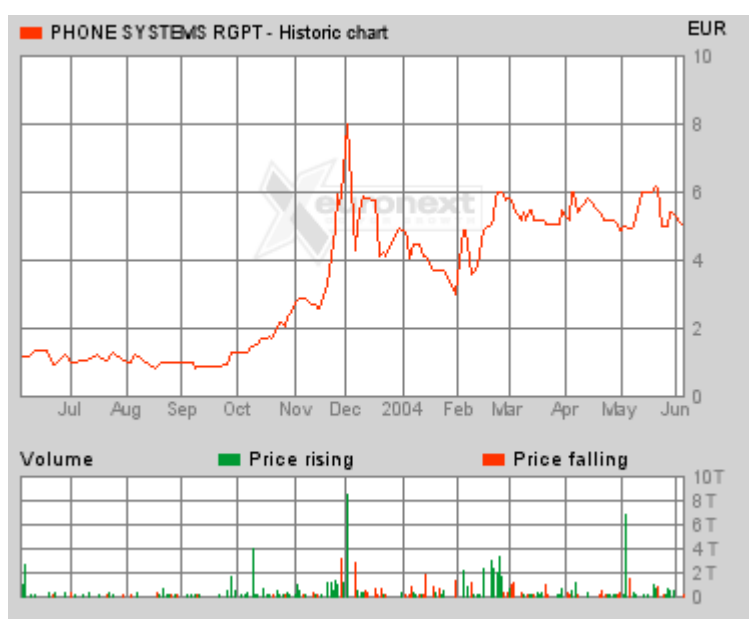
2.3. DIVIDENDES

Aucun dividende n'a été distribué depuis la création de l'entreprise. La société ne prévoit pas le versement de dividendes dans les 3 années à venir.

2.4. MARCHE DES TITRES DE LA SOCIETE EN EUROS

Les actions sont cotées au nouveau Marché de la Bourse de Paris, sous le numéro SICOVAM 18562 ;

Cours et volume des actions de juin 2003 à mai 2004 :



Evolution du cours de l'action

Mois	Moyenne	Cours le plus bas	Cours le plus haut	Volume total (en actions)	Volume moyen	Capitaux échangés
Juin 2003	1.17 €	0.92 €	1.35 €	4415	552	5 216 €
Juillet 2003	1.08 €	1.01 €	1.29 €	868	96	892 €
Août 2003	1.00 €	0.80 €	1.24 €	1316	132	1 345 €
Septembre 2003	1.02 €	0.85 €	1.30 €	2798	311	3 379 €
Octobre 2003	1.78 €	1.30 €	2.40 €	5913	370	9 456 €
Novembre 2003	3.65 €	2.60 €	5.96 €	11104	694	51 025 €
Décembre 2003	5.26 €	4.10 €	8.00 €	14279	1098	95 222 €
Janvier 2004	4.08 €	3.00 €	4.84 €	6438	429	24 466 €
Février 2004	4.94 €	3.58 €	6.00 €	18963	1355	99 911 €
Mars 2004	5.32 €	5.05 €	5.82 €	5771	339	31 444 €
Avril 2004	5.36 €	4.90 €	6.00 €	3066	204	17 340 €
Mai 2004	5.39 €	4.90 €	6.20 €	12642	843	66 130 €

(Source: www.euronext.com)

Moyenne: moyenne des cours de clôture

Cours le plus bas: cours de clôture le plus bas

Cours le plus haut: cours de clôture le plus haut

Volume moyen: volume total échangé dans le mois divisé par le nombre de jours ayant donné lieu à des transactions.

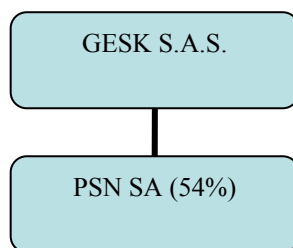
Capitaux échangés: volume quotidien multiplié par le prix de clôture.

2.5. CONTROLE DE LA SOCIETE

La société GESK, dont le capital est détenu majoritairement par Monsieur Georges Kammermann et par Monsieur Eric Saiz possède 54% du capital de Phone Systems & Network.

GESK a été créée dans le but d'acquérir des parts de Phone Systems & Network; elle ne détient pas à ce jour d'autres actifs. Par ailleurs, Monsieur Eric Saiz et Monsieur Georges Kammermann possèdent 14% chacun du capital de Phone Systems & Network.

Au 31 Mai 2004, l'organigramme simplifié du groupe est donc le suivant:



Il est à noter que les filiales américaines (Phone Systems & Network USA Inc.) et anglaise (PSN UK Ltd) ont été dissoutes en 2003 sans avoir eu aucune activité au cours de ce même exercice.

3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE, L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR DE LA SOCIETE

3.1. PRESENTATION GENERALE

Phone Systems & Network est un opérateur revendeur de communications téléphoniques longues distances sur réseaux fixes auprès des particuliers et des professionnels. La société s'appuie sur un savoir-faire technique et marketing développé depuis 10 ans pour proposer un ensemble de services:

- Téléphonie fixe aux particuliers et aux PME sous forme de présélection du transporteur, l'abonné devenant après inscription utilisateur des services Phone Systems and Network sans aucune modification de ses habitudes d'appel.
- Numéros spéciaux pour les entreprises (équivalent des numéros "verts" ou "indigos" ou "surtaxés" de France Telecom), avec serveurs vocaux associés.
- Solutions de téléphonie sur IP
- Cartes téléphoniques prépayées de type promotionnelles ou destinées aux appels vers l'étranger.

La marché des télécommunications dans lequel évolue Phone Systems and Network a subi des renversement de tendance de grande ampleur au cours des dernières années. Après la forte attraction des années de "bulle Internet" (1998, 1999), la chute des valeurs amorcée en mars 2000 a conduit l'ensemble du secteur à une profonde restructuration. Cette dernière s'organise autour de deux tendances: concentration à l'instar de LDcom dans la téléphonie fixe et spécialisation des plus petites structures qui cherchent à acquérir un leadership sur des niches de marché.

En 2003, des évolutions technologiques majeures sont devenues effectives après plusieurs années durant lesquelles elles existaient seulement sur le papier. Il s'agit de la voix sur IP (Internet Protocol) et de la technologie wi-fi.

Phone Systems & Network a su saisir l'opportunité de la voix sur IP en devenant non seulement un opérateur de télécommunications IP mais également un intégrateur de solutions de voix sur IP ; en effet, cette technologie, qui réduit le coût des minutes et offre de nombreux services, nécessite une installation sur site que, jusqu'à présent, ni les installateurs privés de télécommunications ni les intégrateurs de réseau ne maîtrisent convenablement.

En apportant une solution globale, Phone Systems & Network a su répondre à une attente provenant d'entreprises fortement consommatrices de télécommunications.

Quant à la technologie wi-fi qui permet de se connecter sans fil à un réseau, celle-ci s'est déployée significativement en 2003 pour le transfert de données et commence à être également utilisée pour le transport de la voix.

La technologie wi-fi élargit considérablement le potentiel d'exploitation de la voix sur IP, principalement vis à vis de clientèles qui, pour des raisons temporaires (déplacements) ou économiques (absence d'accès personnel ou professionnel à un accès Internet Haut débit).

Pour Phone Systems & Network, l'exploitation de la technologie wi-fi couplée à la voix sur IP est un chantier de l'année 2004.

3.2. HISTORIQUE, DATES CLES ET PRINCIPALES REALISATIONS 2003

3.2.1. Historique de la société

Phone Systems And Network a été créée en France en 1994. D'abord agent commissionné d'une société américaine (Telenational, devenue Worldport) la société a commencé à facturer directement ses clients à partir d'août 1995.

Le premier produit commercialisé par la Société a été le « call back ». Ce système tirait profit du grand écart des tarifications internationales entre les opérateurs intervenant dans des environnements concurrentiels (Etats-Unis, Royaume-Uni) et ceux en situation de monopole (Europe Continentale, Japon).

L'ouverture à la concurrence du marché des télécommunications en France depuis le 1^{er} janvier 1998 conduit la société à renforcer ses capitaux par une introduction sur le nouveau marché et procéder ainsi aux investissements lui permettant d'offrir une gamme de produits d'accès direct au cœur de sa stratégie mise en

œuvre depuis septembre 1997. Grâce à ce système, les clients de la société peuvent appeler directement les numéros souhaités (accès via un numéro à 4 chiffres depuis l'obtention de la licence d'opérateur de services de téléphonie L34-1 pour la France en 1998).

Depuis 2001 les clients de Phone Systems and Network peuvent utiliser les services de la société sans aucune modification de leur procédure d'appels en signant un accord dit de "présélection". Tous les appels du client (local, national, international et mobiles) sont alors traités par Phone Systems and Network.

A ce jour, Phone Systems & Network dispose de commutateurs situés en Ile de France.

3.2.2. Historique commercial

Année	Principales étapes du développement commercial
1995	Premiers Mailing à destination de la communauté japonaise en France
1996	Première approche des clients internationaux (Allemagne)
1997	Lancement auprès des Groupes fermés d'utilisateurs du produit d'accès direct
Janvier 1998	Ouverture du marché des télécommunications (suppression des groupes fermés d'utilisateurs)
Mars 1999	Obtention licence L-33.1
Avril 1999	Interconnexion F.T. Paris Zone Urbaine et lancement à Paris du Préfixe 1677
Mai 1999	Lancement commercial segment Maghreb
Juin 1999	Lancement en Suisse du préfixe 10742
Septembre 1999	Lancement des cartes ethniques auprès des communautés d'origine chinoise, Afrique du nord et Amérique latine
Octobre 1999- 2000	Lancement du service téléphonique en partenariat avec CORA Développement commercial de la carte professionnelle Interconnexion Lille
Septembre 2000	Lancement offre <i>Transparence</i> par Via le 2 de Siris
Octobre 2000	Référencement-Partenariat de distribution sur les sites web
Février 2001	Fermeture du service Suisse
Mars 2001	Arrêt de la commercialisation sur la cible Grand Public abonnement <i>Voix fermeture de notre réseau de courtiers</i>
Avril 2001	Lancement commercial par la force de vente externe <i>partenariat Daytona jusqu'en juillet 2001</i> Lancement de la vente de nos propres numéros spéciaux 08AB95
Septembre 2001	Lancement commercial de l'offre <i>Transparence</i>
Octobre 2001	Mailing présentant l'offre <i>Transparence</i> auprès de 145.000 PME
Novembre 2001 et Avril 2002	Opération de parrainage auprès de particuliers pour développer l'offre <i>Transparence</i>
A compter de décembre 2001	Relance de l'ensemble des clients (particuliers et entreprises) pour inscription en présélection.
Mars 2002	Test de revente de minutes à un échantillon de téléboutiques (il s'agit de points de vente offrant une dizaine de cabines téléphoniques)
Octobre 2002	Lancement de l'offre "promoshop" destinées aux téléboutiques

3.2.3. Principales réalisations 2003

Avril 2003	Lancement de la première formule permettant d'appeler l'étranger sans carte ni abonnement, via des numéros spéciaux
Juin 2003	Mise en place de la première solution opérationnelle de voix sur IP (collecte du trafic entre le site de l'entreprise cliente et le commutateur de Phone Systems via une liaison ADSL).
Juillet 2003	Reprise des actifs de Coleebris, entreprise spécialisée dans les Serveurs Vocaux Interactifs administrables par le Web
2ème semestre	Déploiement industriel de la solution IP expérimentale testée en juin

3.3. PERSPECTIVES D'AVENIR

La stratégie de Phone Systems & Network, repose sur les 3 piliers suivants :

- une composante technologique forte
- une connaissance des besoins spécifiques des communautés
- la constitution d'un réseau dense aux 2 extrémités de l'axe Nord /Sud, principalement en France et en Afrique occidentale

une composante technologique forte

L'équipe technique de Phone Systems & Network représente la moitié de l'effectif total de l'entreprise. Cette équipe d'ingénieurs de haut niveau maîtrise les technologies émergentes, ce qui a permis à la société d'être parmi les plus rapides à devenir opérateur IP et de s'intéresser aujourd'hui de très près aux technologies wi-fi et wiMax (wi-fi avec des portées beaucoup plus longues).

Cette composante technologique forte est aujourd'hui une nécessité incontournable pour les opérateurs, ces derniers devant maîtriser non seulement l'univers des Télécom mais également celui de l'informatique et des réseaux.

une connaissance des besoins spécifiques des communautés

Les communautés constituent des populations fortement consommatrices de télécommunications, principalement internationales. La part du budget Télécommunications dans le budget de l'individu ou du foyer y est 2 à 3 fois plus importante que pour les autres clientèles. De ce fait, les communautés sont particulièrement sensibles au prix ainsi qu'à tous les outils leur permettant de suivre, voire de limiter leurs consommations.

Le marketing communautaire est, lui aussi, très différent et nécessite de connaître les médias spécifiques et les techniques de stimulation du « bouche à oreille ».

Phone Systems a accumulé une précieuse expérience en ce domaine, ayant, dès 1996, su capter une part significative du marché des japonais résidents en France.

la constitution d'un réseau dense aux 2 extrémités de l'axe Nord /Sud, principalement en France et en Afrique occidentale

En matière de voix sur Internet, la Valeur Ajoutée de l'opérateur ne porte plus, comme par le passé, sur son réseau, puisque c'est le réseau Internet, à la libre disposition de tous, qui est utilisé.

Le cœur de métier se déplace aux extrémités, tout d'abord au sein de l'entreprise, là où les appels sont émis, en procurant à ses clients des solutions fiables pour transporter la voix sur Internet mais le nec plus ultra est d'être également présent à l'autre bout et d'offrir des solutions de voix 100% Internet, cas très fréquent pour les grandes entreprises multi sites, mais beaucoup moins évident pour les PME et les particuliers, notamment sur l'axe Nord/Sud et pour un public de communautés.

Phone Systems & Network dispose du réseau de Télé centres IP le plus dense en France et devrait rapidement obtenir un maillage équivalent dans les principaux pays d'Afrique occidentale. La couverture est déjà largement engagée en Côte d'Ivoire, au Cameroun et dans plusieurs autres pays de la région.

Téléconférences et surtout visioconférences deviennent, de ce fait, des applications très réalistes à moyen terme.

Fortes des 3 composantes exposées ci-dessus, comment le chiffre d'affaires a-t-il évolué en 2003 et comment s'est-il décomposé ?

En 2002, l'activité provenait principalement de l'activité classique de fourniture de télécommunications fixes en présélection, à destination des particuliers et, dans une moindre mesure, des PME, avec facturation mensuelle des communications et règlement par prélèvement automatique, à l'instar des services rendus par les autres opérateurs alternatifs tels que Telé2 ou Cegetel. Cette activité, sans différenciation notoire face à la concurrence, a représenté environ 70% du chiffre d'affaires 2002.

Les communications des communautés asiatiques, maghrébines et africaines constituaient les 30% restants, dont 20% provenant des cartes prépayées et 10% provenant d'une activité émergente avec les téléboutiques, petits magasins composés de cabines téléphoniques, concentrés dans les quartiers à forte densité communautaire.

2003 a été marquée par une forte croissance (+ 65%) provenant d'activités nouvelles.

Le chiffre d'affaires « présélection » a été maintenu, les résiliations naturelles étant compensées par les adhésions spontanées. Aucun investissement en communication ou promotion n'a été entrepris sur ce secteur d'activité.

En revanche, 2003 a été marqué par l'explosion des activités à fort contenu technologique et marketing, ces activités s'appliquant principalement aux clientèles communautaires de Phone Systems & Network.

La société s'est imposée parmi les toutes premières à maîtriser les technologies de voix sur Internet et à parvenir à un degré de fiabilité comparable à celui des télécommunications traditionnelles commutées.

Cette maîtrise technologique a immédiatement procuré un avantage déterminant auprès des entreprises ayant un important trafic international sur l'axe Nord/Sud, principalement les téléboutiques, dont le chiffre d'affaires a été multiplié par 6, représentant plus de 40% du chiffre d'affaires de la société.

L'innovation marketing a porté sur l'exploitation des Numéros spéciaux pour les communications internationales sans carte ni abonnement. Cette activité, créée en avril 2003 et déployée au 2^{ème} semestre, a connu un excellent accueil, principalement pour les communications vers l'Algérie, représentant, dès la première année, 10% du chiffre d'affaires total de l'entreprise.

Les communications internationales sur l'axe Nord/Sud, dont une majorité en voix sur IP, ont représenté, en 2003, plus de la moitié de l'activité et positionné Phone Systems & Network comme un des principaux acteurs de ce marché.

Ceci permet de conforter le positionnement de Phone Systems & Network en tant qu'« opérateur de voix sur IP fortement impliqué sur l'axe Nord/Sud ».

Les chiffres d'affaires consolidés de PSN en milliers d'euros par trimestre de 2000 à 2003 s'établissent comme suit :

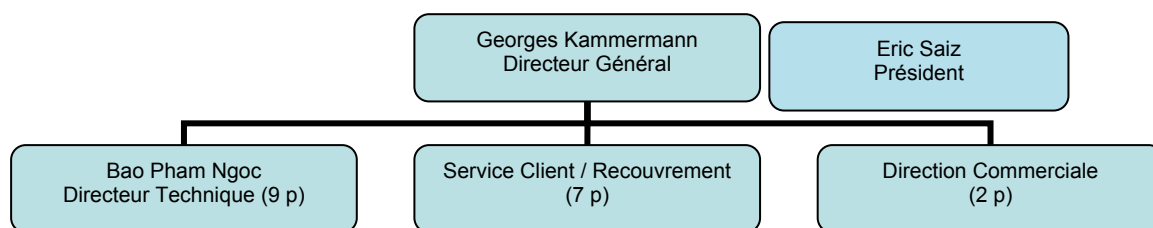
Milliers d'euros	2003		2002		2001		2000
Premier trimestre	887	+20%	742	-24%	975	-54%	2 112
Deuxième trimestre	1 172	+36%	862	+13%	764	-58%	1 822
Troisième trimestre	1 421	+67%	851	+7%	728	-27%	1 088
Quatrième trimestre	2 039	+111%	968	+59%	667	-50%	1 219
Total	5 519	+61%	3 423	+9%	3 143	-50%	6 241

2003 est clairement l'année du décollage avec des taux de croissance qui augmentent au fil des trimestres

3.4. MOYENS DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE

3.4.1. Organigramme

La société Phone Systems & Network est organisée à ce jour, suivant l'organigramme ci-après.



3.4.2. Ressources humaines

En 2002 et jusqu'à février 2003, Phone Systems and Network a poursuivi sa restructuration. La gestion comptable a été externalisée.

Le recours à des agents ou apporteurs d'affaires a été systématisée pour l'approche commerciale. La productivité du support des ventes a fortement progressé en raison des améliorations apportées aux systèmes d'information par l'équipe technique.

La conjugaison de ces éléments explique les variations constatées en 2002.

3.4.2.1. Evolution de l'effectif et du salaire moyen au cours des trois dernières années

<i>Années</i>	<i>2003</i>	<i>2002</i>	<i>2001</i>
<i>Effectif</i>	<i>15</i>	<i>17</i>	<i>24</i>
<i>Masse salariale</i>	<i>721 k€</i>	<i>939 k€</i>	<i>1.252 k€</i>
<i>Salaires moyen</i>	<i>45 k€</i>	<i>55 k€</i>	<i>52 k€</i>

Au 1 avril 2004 l'effectif salarié de l'entreprise s'établit à 20 personnes se décomposant comme suit :

- Personnel opérationnel (technique): 9
- Personnel en support client: 4
- Personnel commercial : 3
- Personnel administratif : 4

3.4.3. Les partenaires de l'entreprise

3.4.3.1. Les Clients

Les clients de Phone Systems & Network se décomposent en :

- Particuliers : activité de télécommunications fixes, essentiellement nationales, avec facturation mensuelle, activité aujourd'hui stable représentant environ 30% du chiffre d'affaires 2003 ;
- PME : activité de télécommunications fixes, essentiellement nationales, avec facturation mensuelle, activité aujourd'hui stable représentant environ 10% du chiffre d'affaires 2003
- Clientèles internationales : activité de télécommunications internationales essentiellement IP , en forte croissance, représentant environ 60 % du chiffre d'affaires 2003

3.4.3.2. Partenariats

La société établit des partenariats de distribution avec des apporteurs d'affaires, généralement professionnels des télécoms, en France comme en Afrique. Cette approche de distribution indirecte permet à Phone Systems & Network de limiter ses coûts d'acquisition de clientèle et de concentrer ses investissements sur les développements technologiques.

3.4.3.3. Sous-traitance

La société ne fait pas appel à la sous-traitance.

3.4.3.4. Les fournisseurs

Phone Systems & Network a choisi ses fournisseurs de communications, en fonction de la qualité de leur infrastructure, de leur tarification et de leur pérennité.
Cette liberté évite toute dépendance à l'égard de ses fournisseurs.

Elle travaille avec :

En France: COLT, LDCOM, WORLDCOM, EADS, France TELECOM, CORIOLIS
En Belgique: TELENET
Aux Etats-Unis: TNC (Telenational)WORLDPORT

Ces partenaires sont non exclusifs afin de garantir le meilleur service au meilleur prix à nos clients.

3.4.3.5. Propriété industrielle

Phone Systems & Network a déposé le nom et le logo Phone Systems & Network dont elle a la propriété. Elle n'a pas déposé de brevets, elle a déposé les marques STARTEC. FR et ESTART.FR. Après une période de transition pendant laquelle la société a pris le nom commercial "Startec Phone Systems", toute la communication de la société s'effectue désormais sous le nom "Phone Systems and Network".

3.4.3.6. Immobilier

Depuis novembre 2002, le siège du groupe est situé 22 rue Mozart 92110 CLICHY. Il occupe une surface d'environ 230 mètres carrés d'espace de bureaux pour un loyer annuel hors charges de 27.720 euros.

3.4.3.7. Actifs de la société

A ce jour, Phone Systems and Network possède les actifs nécessaires à la poursuite de son activité commerciale.

3.5. FACTEURS DE RISQUES

3.5.1. Risques de taux de change

Tous les échanges de la société sont libellés en euros à l'exception de quelques anciens clients répartis dans de nombreux pays. Ces derniers sont facturés en US dollars. Sur l'exercice 2003, ces clients représentaient moins de 1,5% du Chiffre d'Affaires de la société, et moins de 1% entre Janvier et Mars 2004. De plus les fournisseurs correspondants à ces achats sont payés également en US dollars. La société estime donc que le risque résiduel est très faible; cette activité internationale étant par ailleurs vouée à décliner.

L'activité de la société n'est donc pas sujette au risque de taux de change.

3.5.2. Risques de concurrence

Phone Systems & Network, très conscient du contexte fortement concurrentiel du marché des télécommunications, a orienté son développement sur des niches nécessitant un fort savoir-faire technique et marketing, la difficulté à maîtriser ce savoir-faire constitue une barrière à l'entrée de nouveaux concurrents. Toutefois, la société ne s'abrite pas derrière ces barrières et table avant tout sur son dynamisme technique et commercial.

3.5.3. Risques liés à la maîtrise de la croissance interne

Phone Systems & Networks anticipe une croissance dans les années à venir. Toute croissance génère des difficultés inhérentes dans les domaines technique, commercial ou administratif.

Par ailleurs, la société est dépendante de ses principaux dirigeants, dont le départ pourrait mettre en cause les perspectives de développement escomptées. La plupart des salariés sont liées par des clauses de non-concurrence.

3.5.4. Risques liés à l'application de la réglementation sur les 35 heures

L'application de la réglementation des 35 heures, en vigueur depuis 2001, ne soulève pas de difficultés particulières ni dans la gestion des ressources humaines ni dans la maîtrise des charges salariales.

3.5.5. Risques de réaction du marché à la politique d'acquisitions et investissements futurs

La société n'envisage pas pour l'instant de procéder à des opérations de croissance externe. Toutefois, la société pourrait être amenée à tout moment à annoncer des acquisitions ou des investissements. Ces acquisitions et investissements pourraient faire l'objet, en tout ou en partie, d'une rémunération en actions. Les acquisitions et investissements futurs, ou la publication par la société d'annonces concernant des acquisitions ou investissements pourraient avoir un effet dilutif sur le capital et qu'ils soient payés en numéraire ou en actions de la société, pourraient avoir un effet négatif sur le cours de bourse en fonction de la réaction du marché.

3.5.6. Risques liés à une insuffisance d'autofinancement pour satisfaire la politique de croissance

Les infrastructures techniques et les équipements de télécommunication actuels sont appelés à évoluer en raison de la migration progressive vers la voix sur IP que Phone Systems a entrepris parmi les premiers. Ces investissements, planifiés pour le 2^{ème} semestre 2004, ne présentent pas de problèmes de financement car, d'une part, ils sont finançables en crédit-bail et, d'autre part, le coût des équipements IP (softswitch) est très inférieur à celui des équipements traditionnels. Par ailleurs, le développement commercial de la société est le fruit de partenariats avec des sociétés de distribution, d'accords avec des apporteurs d'affaires ou de ventes à des grossistes. Ce mode indirect réclame des investissements faibles ou nuls qui seront autofinancés. Cependant, la société, compte tenu de l'étroitesse de ses ressources, ne serait pas en mesure de saisir d'autres opportunités commerciales ou de croissance externe, si elles se présentaient, sans faire appel à des financements extérieurs par essence aléatoires.

3.5.7. Risques liés à la maîtrise de trésorerie, risque de liquidité

Le montant de la trésorerie disponible de la société est relativement faible ce qui expose la société au risque d'être incapable de rembourser ses dettes à court terme ou de faire face à ses obligations de règlement de ses fournisseurs. Cependant la société a rétabli en 2003 un cash-flow positif, et a autofinancé son fort développement.

La société ne dispose d'aucune ligne de financement significative auprès des établissements de crédit.

3.5.8. Risques liés à l'absence de pérennité des résultats

En 2003, Phone Systems & Network a redressé fortement son résultat d'exploitation, qui passe de -1,175 k euros au 31/12/2002 à + 151 k euros au 31/12/2003, ce qui réduit fortement le risque lié à l'absence de pérennité des résultats.

3.5.9. Risques juridiques

Néant.

3.5.10. Réglementation

La société exerce un métier réglementé par L'ART dans le cadre des licences dont elle dispose (L34-1); son activité est conforme à la réglementation et la société ne prévoit pas d'évolution réglementaire pouvant avoir un impact négatif sur son activité.

3.5.11. Risques industriels et liés à l'environnement

L'activité de la société se réduit exclusivement à la commutation de minutes effectuée sur ses équipements de télécommunication situés à Nanterre (92). La société n'a pas construit de réseau et ne diffuse aucun signal électromagnétique (comme ce peut être le cas dans le cas de la téléphonie mobile).

En conséquence et compte tenu de la spécificité de son activité la société estime ne pas être soumise à des risques industriels ou liés à l'environnement.

3.5.12. Politique d'assurance de la société (Risques généraux et particuliers)

Les différentes polices d'assurance souscrites par Phone Systems & Network ont représenté sur l'exercice 2003 une charge totale de 15 906 euros.

Elles couvrent les risques suivants:

- Responsabilité civile professionnelle pour 13 keuros
- Police multirisque bureau pour 1 keuros
- Le solde concerne l'assurance des véhicules

3.5.13. Historiques de pertes – rentabilité future incertaine

Après plusieurs années consécutives de pertes, la société a retrouvé un résultat net positif en 2003 suite à une réorientation des activités et une réorganisation interne. Toutefois, compte tenu de sa taille, la rentabilité future de la société n'est pas assurée.

3.5.14. Saisonnalité

Néant.

3.5.15. Produits défectueux - risques liés aux actions en responsabilité

Néant.

3.5.16. Dépendance à l'égard des partenaires stratégiques et des réseaux de vente indirecte

La société dispose de plusieurs possibilités alternatives d'approvisionnement qui limitent fortement le risque de dépendance lié aux difficultés financières rencontrées par certains de ses fournisseurs. Il en est de même des réseaux de vente indirecte dont aucun ne représente une part significative de son Chiffre d'Affaires.

3.5.17. Nécessité de développer ses services d'assistance clientèle et ses services professionnels

Néant.

3.5.18. Procédures en cours

Depuis juin 2002, les restructurations ont entraîné la suppression de 4 emplois pour motif économique. Une procédure prud'homale est en cours, à l'initiative d'un des employés licenciés.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société et du groupe.

4. PATRIMOINE – SITUATION FINANCIERE – RESULTATS

4.1. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES CLOS AU 31 DECEMBRE 2003

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de votre société, nous vous présentons ci-après, le rapport de votre Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice ouvert le 1er janvier 2003 et clos le 31 décembre 2003.

Modifications apportées au mode de présentation des comptes annuels

En application des dispositions de l'article L.232-6 du Code de commerce, nous vous précisons qu'aucune modification n'est intervenue dans la présentation des comptes annuels, comme dans les méthodes d'évaluation retenues.

Situation et activité de la société au cours de l'exercice écoulé

Le chiffre d'affaires net de notre société a progressé de 66% passant de 3.323 k€ sur l'exercice 2002 à 5.519 k€ sur l'exercice 2003.

<i>En milliers d'euros</i>	<i>%</i>	<i>Total 2003</i>	<i>%</i>	<i>Total 2002</i>	<i>Variation</i>	<i>% Variation</i>
Chiffre d'affaires		5.519		3.323	2.196	+66%
Dont cartes prépayées	2	100	20	651	(551)	-85%

Les charges d'exploitation ont progressé de 11% passant de 4.885 k€ sur l'exercice 2002 à 5.437 k€ euros sur l'exercice 2003.

La marge brute est passée de 43,5% à 41.6% soit une baisse de 1.9 %.

Les *autres achats et charges externes* on baissé de 25%.

Les *charges de personnel* s'élèvent à 721 k€ en 2003 contre 939 k€ en 2002 représentant une économie de 218 k€ soit une diminution de 23%.

Ces chiffres traduisent une forte accélération de la croissance du chiffre d'affaires sans baisse sensible de la marge et ce dans une situation de recherche permanente de productivité et de baisse des charges.

Les *dotations aux provisions sur actif circulant* s'établissent sur l'exercice 2003 à 224 k€ alors que les reprises sur amortissements et provisions et transferts de charges s'élèvent à 61 k€. Ce provisionnement est la conséquence de la croissance de l'activité.

Les *autres charges* baissent à 135 k€ en 2003 contre 358 k€ euros en 2002.

L'exercice se solde en conséquence par un résultat d'exploitation bénéficiaire de 151 k€ sur l'exercice 2003 à comparer à un résultat négatif de 1.175 k€ sur l'exercice 2002 ; la société renoue donc avec la rentabilité après plusieurs exercices d'exploitation en perte. Cette rentabilité a été obtenue sur le second semestre puisqu'au 30 juin, le résultat d'exploitation était légèrement déficitaire (-46 k€).

Le résultat financier (+434 k euros) résulte très largement de la liquidation de la filiale anglaise et de la filiale américaine. Il est principalement composé de la reprise des provisions sur titres des filiales (296 k euros) et au gain de change réalisé sur le compte courant PSN USA (145 k euros).

Un produit exceptionnel de 160 k€ a été enregistré suite à une mise à jour de la base de données des cartes prépayées qui a conduit à désactiver près de 100 000 cartes. Les provisions relatives aux consommations d'unités à venir pour ces cartes ont donc été annulées. Les autres produits exceptionnels résultent principalement de l'abandon du compte courant de la filiale américaine pour un montant de 198 k€.

Les charges exceptionnelles comprennent un montant de 507 k€ correspondant à l'annulation de la valeur nette comptable de nos titres dans la filiale américaine.

Le bénéfice net s'établit ainsi à 378 k€.

Le total de bilan est passé de 1.946 k€ au 31 décembre 2002 à 2.532 k€ au 31 décembre 2003.

La société a restauré ses capitaux propres à 441 k€ et n'a pas d'endettement.

L'exercice 2003 marque donc le retour des profits associé à la confirmation et à l'accélération de la croissance. Cette croissance purement interne, a été obtenue en dégagant un cash flow après investissements positif et en améliorant la rentabilité de la société.

Ces chiffres très encourageants s'expliquent notamment par les succès de Phone Systems en matière de voix sur IP (Internet Protocol) destinée aux entreprises fortement consommatrices de télécommunications internationales. Parallèlement la restructuration de la société engagée en septembre 2002 a porté ses fruits sur une année pleine. Phone Systems dispose d'une structure légère d'une vingtaine de salariés, dont près de la moitié se consacre à des fonctions techniques ou de développement.

La plus grande partie du Chiffre d'Affaires de la société a été générée par la présélection du transporteur, c'est-à-dire la possibilité pour un client d'utiliser les services de Phone Systems and Network sans aucune modification de ses habitudes d'appel. La clientèle est constituée de particuliers, de professionnels, de petites entreprises et de téléboutiques.

La société a commercialisé avec succès en 2003 une offre de numéros spéciaux dits à « coûts partagés » à destination des entreprises en décembre 2002. Cette terminologie recouvre les numéros 0800 à 0826 dont le coût pour l'appelant s'échelonne entre la gratuité et 0,15 cents d'euros la minute.

Enfin l'activité cartes prépayées a été quasiment stoppée et représente sur l'exercice moins de 5 % du Chiffre d'Affaires de la société.

La société a aussi consacré la plus grande part de ses efforts de développement au domaine de la VoIP (voix sur réseau au protocole Internet). Efforts qui ont abouti à la commercialisation de nouvelles offres destinées aux entreprises.

Évolutions prévisibles et perspectives d'avenir

Phone Systems and Network est un opérateur de taille modeste doté d'une forte compétence technique. Pour ces raisons, Phone Systems and Network estime être en position de profiter dans les années à venir du développement prévisible de la Voix sur Internet.

Dans le cadre de cette évolution, Phone Systems va migrer dans le courant de l'année 2004 le cœur de sa commutation vers des solutions de commutation 100% IP. Dans le même temps, le système de gestion des appels va évoluer vers une solution de gestion / facturation en temps réel. Cette nouvelle architecture a pour objectif de nous permettre de traiter des flux de VoIP et dans le futur de visioconférence en mode natif ainsi que de proposer simplement des nouveaux services (gestion des appels complexe), en mode prépayé.

A l'horizon 2004, Phone Systems and Network table sur une croissance soutenue de son chiffre d'affaires.

Événements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice écoulé

Néant.

Dissociation des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général

Par assemblée générale extraordinaire du 27 novembre 2001, les statuts de la société ont été adaptés aux nouvelles dispositions de la loi du 15 mai 2001 et notamment a été intégrée dans ces statuts (article 13) la possibilité de dissocier les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général.

Le conseil d'administration du 29 novembre 2001 a décidé de séparer pour une durée de trois ans qui expirera à l'issue de l'assemblée d'approbation des comptes qui sera tenue en l'an 2005, la direction générale de la société, de la présidence.

Activité de la société en matière de recherche et de développement

Au cours de l'exercice 2003, la société a consacré à la recherche et au développement un budget évalué à 180 k€. Ces efforts ont permis de mettre en place sur des réseaux de VoIP (voix sur IP) une technique peu coûteuse et totalement indépendante des équipements utilisés permettant de récupérer en temps réel les informations de signalisation des appels. Une des applications mises en place est l'affichage en temps réel des durées et du coût des appels dans des cabines téléphoniques.

Dépenses visées par l'article 39-4 du code général des Impôts

En application des dispositions de l'article 223 Quater du Code général des impôts, nous vous précisons qu'aucune dépense non déductible fiscalement, en application de l'article 39-4 dudit code, n'a été comptabilisée dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Franchissements de seuils

Au cours du mois de mai 2003, Georges Kammermann et Eric Saiz ont franchi à la hausse les seuils de 5% et de 10% des actions de Phone Systems & Network, GESK SARL a franchi à la baisse le seuil des 2/3 des actions.

Les seuils précités ont été franchis à la hausse par Messieurs Georges Kammermann et Eric Saiz agissant de concert et à la baisse par la société GESK SARL agissant également de concert. Georges Kammermann et Eric Saiz déclarent avoir l'intention dans les douze mois à venir de cesser leurs achats d'actions de la société Phone Systems and Network. Ces achats ne modifient en aucune façon le contrôle de la société Phone Systems and Network dans la mesure où Georges Kammermann et Eric Saiz contrôlaient déjà la société Phone Systems par leur participation majoritaire dans la Société GESK qui détenait elle-même 86% des actions Phone Systems and Network.

Etat de la participation des salariés au capital social

En application des dispositions de l'article L. 225-184 du code de commerce, nous vous informons qu'au 31 décembre 2002, le nombre des options de souscription d'action regroupées pouvant être souscrites et qui avaient été consenties par votre conseil d'administration était de 47. Le prix de souscription de ces actions regroupées était de 243,84 euros.

Ces options ont été consenties au profit de bénéficiaires dont la liste figurait dans notre rapport se rapportant à l'exercice 1998.

Il est proposé à l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2003, qui se tiendra le 21 juin 2004, d'autoriser le conseil à émettre des BSPCE au profit des salariés de l'entreprise (cf 10^{ème} résolution de l'Assemblée Générale; page 44).

Prises de participations significatives dans des sociétés ayant leur siège en France, ou prises de contrôles de telles sociétés

Néant.

Filiales et participations

Votre société ne détient plus aucune participation dans des sociétés tierces. Ses filiales:

- PHONE SYSTEMS & NETWORK USA INC
- PHONE SYSTEMS & NETWORK UK LIMITED

ont en effet été liquidées au cours de l'exercice 2003 et n'ont exercé aucune activité durant cet exercice.

Rémunérations et avantages de toute nature versés par la société à chaque mandataire social

Monsieur Georges KAMMERMANN a perçu au cours de l'exercice 2003 une rémunération de 4 000 euros.

Monsieur Bao Pham Ngoc a perçu au cours de l'exercice 2003 une rémunération de 78 883 euros au titre de son contrat de travail.

Les autres mandataires sociaux n'ont perçu aucune rémunération de la part de la société.

Liste des mandats et fonctions exercées dans toute société, durant l'exercice écoulé, par chacun des mandataires sociaux

Monsieur Georges KAMMERMANN a exercé au cours de l'exercice 2003, les fonctions de Directeur Général et d'Administrateur de la société PHONE SYSTEMS & NETWORK. Il a été gérant de GESK SARL, puis Président de la SAS GESK (à la suite de sa transformation en SAS). Il est également gérant des SARL: Objectifs Terres et Mars Estaque.

Monsieur Eric SAIZ a exercé au cours de l'exercice 2003, les fonctions de Président du conseil d'Administration de la société PHONE SYSTEMS & NETWORK. Il est également Directeur Général de la SAS GESK.

Monsieur Ram MUKUNDA a exercé au cours de l'exercice 2003, les fonctions d'administrateur de la société PHONE SYSTEMS & NETWORK. Il a également été durant l'année 2003 Chairman et CEO de la société Startec Global Communications.

Monsieur Bao PHAM NGOC a exercé au cours de l'exercice 2003, les fonctions d'administrateur de la société PHONE SYSTEMS & NETWORK dont il est le Directeur Technique.

Approbation des comptes et affectation du résultat

Nous vous proposons d'approuver les comptes de la société et d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2003, s'élevant à la somme de 378 k€ qui, avec le report à nouveau déficitaire de 11.202 k€, forme une somme de 10.823 k€, intégralement au compte de report à nouveau.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des Impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été versé au cours des trois derniers exercices.

Restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, nous vous prions de croire, Chers Actionnaires, en l'expression de nos salutations distinguées.

Résultats des 5 derniers exercices

Art : 133 et 148 du décret sur les sociétés commerciales

TABLEAU

Nature des Indications / Périodes	31/12/2003	31/12/2002	31/12/2001	31/12/2000	31/12/1999
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I – SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social	408 464	408 464	1 552 163	1 552 163	1 000 766
b) Nombre d'actions émises	1 276 450	1 276 450	2 042 320	2 042 320	1 312 920
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II – Résultat global des opérations effectives					
A) Chiffre d'affaires hors taxes	5 518 965	3 322 758	3 143 402	5 941 050	5 729 358
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	254 430	1 122 894	-2 472 321	-4 446 316	-2 744 804
c) Impôt sur les bénéfices		3 750	-108 127	7 622	762
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	254 430	1 119 144	-2 580 448	-4 453 939	-2 745 566
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	378 488	1 031 987	-2 283 270	-6 025 965	-3 839 081
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III – Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	0,2	1	-1	-2	-2
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	0,3	1	-1	-3	-3
c) Dividende versé à chaque action					
IV – Personnel :					
a) Nombre de salariés	15	15	24	41	69
b) Montant de la masse salariale	501 632	648 146	1 251 656	1 777 323	1 306 087
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	219 478	291 448	521 913	742 196	523 965

4.2. COMPTES SOCIAUX 2003

4.2.1. Bilan au 31 décembre 2003

En k euros	31.12.03		31.12.02	
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
ACTIF				
ACTIF IMMOBILISE				
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)				
Frais d'établissement				
Recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires	280	171	109	163
Fonds commercial	113		113	
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (2)				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	492	362	130	155
Autres immobilisations corporelles	253	162	90	22
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (3)				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				213
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immobilisations financières	142		142	53
TOTAL (I)	1 280	696	584	606
ACTIF CIRCULANT				
STOCK				
Matières premières, approvisionnements (4)	40	4	37	
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
DIVERS				
Avances et acomptes versés sur commandes	1		1	138
Clients et comptes rattachés (5) (9)	1 237	215	1 023	472
Autres créances				
. Fournisseurs débiteurs (5)	77	30	47	
. Personnel (5)				
. Organismes sociaux (5)				
. Etat, impôts sur les bénéfices (5)	91		91	112
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires (5)	195		195	185
. Autres (5)	1		1	
Valeurs mobilières de placement	173		173	222
Disponibilités	374		374	183
Charges constatées d'avance (6)	7		7	23
TOTAL (II)	2 197	249	1 948	1336
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				4
Ecarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF	3 477	944	2 532	1 946

() les chiffres entre parenthèses renvoient aux détails fournis dans l'annexe

PASSIF	En Keuros	31.12.03	31.12.02
CAPITAUX PROPRES			
Capital social ou individuel (dont versé : 408 464 Euros)	(7)	408	408
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		10 787	10 787
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale		66	66
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées		3	3
Autres réserves			
Report à nouveau		-11 202	-12 234
RESULTAT EXERCICE		378	1 032
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)		441	63
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques	(8)	13	
Provisions pour charges			
TOTAL (III)		13	
EMPRUNTS ET DETTES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires	(9)	1	5
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers	(9)	11	11
. Associés, comptes courants de filiales	(9)		213
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(10)	1 563	1 253
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	(10)	39	33
. Organismes sociaux	(10)	61	71
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	(10)	271	113
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	(10)	45	26
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	(10)		23
Produits constatés d'avance		86	4
TOTAL (IV)		2 079	1 750
Ecart de conversion passif			
			133
TOTAL PASSIF		2 532	1 946

() les chiffres entre parenthèses renvoient aux détails fournis dans l'annexe

4.2.2. Compte de résultat au 31 décembre 2003

En Keuros	31/12/2003			31/12/2002		
	France	Exportations	Total	Total	Variation	%
Ventes de Marchandises	125		125	4	121	n/s
Production vendue services	5 176	218	5 394	3 319	2 075	62.52
Chiffres d'affaires Nets (11)	5 301	218	5 519	3 323	2 196	66.08
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation reçues						
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			61	187	-126	-67.38
Autres produits			6	201	-195	-97.01
Total des produits d'exploitation			5 587	3 711	1 876	50.55
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			148	5	143	n/s
Achats de matières premières et autres approvisionnements			3 109	1 854	1 255	67.69
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements			-37	17	-54	n/s
Autres achats et charges externes (12)			880	1 166	-286	24.53
Impôts, taxes et versements assimilés			88	51	37	72.55
Salaires et traitements (13)			502	648	-146	-22.53
Charges sociales (13)			219	291	-72	-24.74
Dotations aux amortissements sur immobilisations			168	250	-82	-32.80
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant			224	246	-22	-8.94
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			135	358	-223	62.29
Total des charges d'exploitation			5 436	4 885	551	11.28
RESULTAT EXPLOITATION			151	-1 175	1 326	n/s
Bénéfice attribué ou perte transférée						
Perte supportée ou bénéfice transféré						
Produits financiers de participations				9	-9	-100
Produits des autres valeurs mobilières						
Autres intérêts et produits assimilés				27	-27	-100
Reprises sur provisions et transferts de charges			475	48	427	n/s
Différences positives de change			147	79	68	86.08
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers			622	162	460	n/s
Dotations financières aux amortissements et provisions			7	34	-27	-79.41
Intérêts et charges assimilées			181	18	163	n/s
Différences négatives de change				21	-21	-100
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières			188	74	114	n/s
RESULTAT FINANCIER (14)			434	88	346	n/s
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			584	-1 086	1 670	n/s
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			373	2	371	n/s
Produits exceptionnels sur opérations en capital			8	2 240	-2 232	n/s
Reprises sur provisions et transferts de charges				212	-212	-100
Total des produits exceptionnels (15)			381	2 454	-2 073	-84.47
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			55	190	-160	-84.21
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			519	142	402	n/s
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			13		13	100
Total des charges exceptionnelles (16)			587	332	255	76.81
RESULTAT EXCEPTIONNEL			-206	2 122	-2 328	n/s
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices				4		
Total des Produits			6 589	6 327	262	4.14
Total des charges			6 211	5 295	916	17.30
RESULTAT NET			378	1 032	-654	-63.37
Dont Crédit-bail mobilier			15	92		
Dont Crédit-bail immobilier						

() les chiffres entre parenthèses renvoient aux détails fournis dans l'annexe

4.2.3. Annexe aux comptes sociaux

4.2.3.1. Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2003 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2002 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 532 495 €.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 378 488 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

4.2.3.2. Faits marquants de l'exercice :

- L'exercice clos au 31 décembre 2003 a été marqué par la forte croissance du chiffre d'affaires par rapport à l'exercice précédent (+ 66%), liée en majeure partie au développement de la vente de minutes internationales aux téléboutiques collectées notamment par IP (Internet Protocol) et des reversements sur les N° spéciaux (coûts partagés et revenus partagés).
- Les filiales Phone Systems & Network US Inc. (PSN USA) et Phone Systems & Network UK Ltd (PSN UK) ont été liquidées au cours de l'année. Par conséquent, la société n'a pas établi de comptes consolidés au 31 décembre 2003.
Ces fermetures ont généré sur l'exercice un résultat financier positif de 434 K€ et une charge exceptionnelle de 309 K€.

4.2.3.3. Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices.

Les états présentés ne comportent, au niveau de la présentation des comptes, aucune modification par rapport à ceux de l'exercice précédent. En revanche, il convient de préciser le changement de méthode comptable concernant la comptabilisation des unités restant à consommer des cartes prépayées. Le chiffre d'affaires relatif à la vente des cartes prépayées est désormais constaté au fur et à mesure de la consommation des cartes par l'utilisateur final. Ainsi, à la clôture des comptes, le chiffre d'affaires correspondant aux cartes non encore ou partiellement utilisées a été différé et porté en produits constatés d'avance pour un montant de K€ 84, d'où un impact négatif sur le résultat d'exploitation de K€ 17.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a. Immobilisations corporelles et incorporelles

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction des durées suivantes :

Nature des biens immobilisés	Durée
Concessions brevets licences	1 à 15 ans
Materiel et outillage	1 à 5 ans
Numéroteurs	3 ans
Installations agencements divers	5 à 10 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Mobilier	5 ans

Lorsque leur valeur de réalisation est inférieure à leur valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constatée.

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les coûts de nos licences et les frais d'accès à nos réseaux et à celui de France Télécom.

b. Immobilisations financières

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et font l'objet d'une provision quand leur valeur de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

c. Stocks

Ils sont évalués au coût de revient. Quand leur valeur vénale est inférieure au coût de revient, une provision est constituée

d. Créances clients

Elles sont valorisées à leur valeur nominale. Les risques de non-recouvrement font l'objet de provisions pour dépréciation déterminées au cas par cas sur la base de critères liés à l'ancienneté.

e. Risque de change

La société Phone Systems & Network n'est pas exposée à des risques de change significatifs.

4.2.4. Note sur le bilan actif

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

4.2.4.1. Immobilisations brutes (Keuros)

Actif immobilisé	31-déc-02	Acquisitions	Cession ou Rebut	31-déc-03
Concessions brevets licences	277	5	2	280
Fonds commercial		113		113
Total immobilisations incorporelles (renvoi (1))	277	118	2	393
Agencements Constructions sol autrui	0			
Matériel et outillage	422	66	2	486
Numéroteurs	6			6
Installations agencements divers	24	24		48
Matériel de transport	3	15	11	7
Matériel de bureau et informatique	151	57	19	189
Mobilier	9			9
Total Immobilisations corporelles (renvoi (2))	615	162	32	745
Participations PSN USA	507		507	
Participations PSN UK	2		2	
Dépôt garantie loyers	7	1		8
Dépôt garantie divers	46	88		134
Total Immobilisations financières (renvoi (3))	562	89	509	142
TOTAL	1 454	369	543	1 280

Le fonds commercial correspond à l'acquisition de deux droits au bail (37 K€ et 69 K€) concernant des téléboutiques et à l'achat du fonds de commerce (8 K€) d'une société en liquidation ayant une activité de développement et d'hébergement de services multimédia.

4.2.4.2. Amortissements et provisions d'actif (Keuros)

Amortissements et provisions	31-déc-02	Augmentation	Diminution	31-déc-03
Concessions brevets licences	114	60	2	171
Fonds commercial				
1)Total Immobilisations incorporelles (renvoi (1))	114	60	2	171
Agencements Constructions sol autrui	0			
Matériel et outillage	267	91	2	356
Numéroteurs	6			6
Installations agencements divers	11	4		15
Matériel de transport		3		3
Matériel de bureau et informatique	148	8	20	137
Mobilier	7	2		8
2)Total Immobilisations corporelles (renvoi (2))	438	108	22	525
Participations PSN USA	294		294	
Participations PSN UK	2		2	
3)Total Immobilisations financières (renvoi (3))	295		295	
TOTAL	847	168	319	696

Les provisions constituées sur les titres des filiales liquidées, PSN USA et PSN UK, ont été reprises suite à la sortie des titres au bilan.

4.2.4.3. Détail des immobilisations et amortissements en fin de période (*renvois (1) à (3)*)

<i>Nature des biens immobilisés</i>	<i>Montant</i>	<i>Amortis.</i>	<i>Valeur nette</i>	<i>Durée</i>
Concessions brevets licences	280	171	109	1 à 15 ans
Materiel et outillage	486	356	130	1 à 5 ans
Numéroteurs	6	6		3 ans
Installations agencements divers	48	15	33	5 à 10 ans
Matériel de transport	7	3	4	4 ans
Matériel de bureau et informatique	189	137	52	3 à 5 ans
Mobilier	9	8	1	5 ans
	1 025	696	329	

4.2.4.4. Stocks (*renvoi (4)*)

Les stocks sont évalués au coût de revient et sont constitués de cartes prépayées pour 4 K€ (provisionnées à 100%) et de matériel destiné aux installations de voix sur IP pour 37 K€.

4.2.4.5. Etat des créances (*renvoi (5)*)

<i>Etat des créances</i>	<i>Montant brut</i>	<i>A un an</i>	<i>A plus d'un an</i>
Actif circulant & charges d'avance (K€)			
Clients	1 237	1 237	
Etat *	91	4	87
Taxe sur la valeur ajoutée	195	195	
Avoirs à recevoir	1	1	
Comptes courants			
Fournisseurs débiteurs	77	77	
Avance et acompte	1	1	
Charges constatées d'avance	7	7	
TOTAL	1 609	1 522	87

* Le poste «Etat» correspond pour l'essentiel (87 K€) à un crédit d'impôt recherche encaissable en 2006.

4.2.4.6. Produits à recevoir par postes du bilan

Produits à recevoir (K€)	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	208
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	208

4.2.4.7. Charges constatées d'avance (*renvoi (6)*)

Les charges constatées d'avance, d'un montant de 7 Keuros, ne sont composées que de charges d'exploitation dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4.2.4.8. Provisions

<i>Nature des provisions</i> (K€)	<i>A l'ouverture</i>	<i>Augmentation</i>	<i>Diminution</i>	<i>A la clôture</i>
<i>Provisions pour dépréciation (renvois (4) et (5))</i>				
Titres PSN USA & UK	295		295	
Clients	51	215	51	215
Stock cartes	4	10	10	4
Fournisseurs débiteurs	30			30
Compte-courant PSN UK	173	7	180	0
TOTAL Provisions pour dépréciation	553	232	536	249

4.2.5. Note sur le bilan passif

4.2.5.1. Capital social (renvoi (7))

<i>K€</i>	<i>Capital</i>	<i>Primes Emission</i>	<i>Réserves</i>	<i>Report à nouveau</i>	<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>Total Capitaux Propres</i>
31 déc 2001	1 552	10 787	69	- 11 462	- 2 283	- 1 337
Affectation résultat 2001				- 2 283	2 283	
Réduction de capital	- 1 511			1 511		
Augmentation de capital	367					368
Résultat de l'exercice 2002					1 032	1 032
31 déc 2002	408	10 787	69	-12 234	1 032	63
Affectation résultat 2002				1 032	-1 032	
Résultat de l'exercice 2003					378	378
31 déc 2003	408	10 787	69	-11 202	378	441

4.2.5.2. Provisions pour risques et charges (renvoi (8))

<i>Nature des provisions</i>	<i>A l'ouverture</i>	<i>Augmentation</i>	<i>Diminution</i>	<i>A la clôture</i>
En K€				
Provision pour litiges		13		13
TOTAL Provisions risques et charges		13		13

La provision pour litiges (12 625 €) correspond à un litige prud'homal en cours au 31 décembre 2003 et dont le jugement est intervenu en janvier 2004.

4.2.5.3. Etat des dettes (renvoi (9) et (10))

a) L'état des dettes financières s'établit à 12 KEuros (renvoi (9))

<i>Etat des dettes financières</i>	<i>Montant total</i>	<i>De 0 à 1 an</i>	<i>De 1 à 5 ans</i>	<i>Plus de 5 ans</i>
Compte bancaire	1	1		
Cautions numéroteurs CORA	5	5		
Cautions clients préférentiels	7	7		
TOTAL	12	12		

b) L'état des dettes d'exploitation s'élève à 2 066 KEuros (renvoi (10))

<i>Etat des dettes</i>	<i>Montant total</i>	<i>De 0 à 1 an</i>	<i>De 1 à 5 ans</i>	<i>Plus de 5 ans</i>
Fournisseurs	1 563	1 563		
Dettes sociales	100	100		
Dettes fiscales	316	316		
Produits constatés d'avance	86	86		
TOTAL	2 066	2 066		

4.2.5.4. Charges à payer par postes du bilan

Les charges à payer par postes du bilan s'établissent à 871 K€ :

<i>Charges à payer</i>	<i>Montant</i>
Emp. & dettes établ. de crédit	1
Emp.& dettes financières div.	
Fournisseurs	767
Dettes fiscales & sociales	103
Autres dettes	
TOTAL	871

4.2.6. Note sur le compte de résultat

4.2.6.1. Ventilation du chiffre d'affaires (renvoi (11))

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante (en Keuros) :

<i>Nature du chiffre d'affaires</i>	<i>Montant HT 2003</i>	<i>Montant HT 2002</i>
Unités téléphoniques	5 191	2 650
Cartes prépayées	100	651
Installations voix IP	125	
Services Multimedia	48	
Commissions Bouygues	55	
Autres produits		21
TOTAL	5 519	3 322

4.2.6.2. Autres achats et charges externes (renvoi (12))

La diminution de 24,5 % des autres achats et charges externes est due notamment à la baisse des dépenses de marketing (honoraires force de vente), des redevances de crédit-bail (fin du crédit-bail plate-forme) et des honoraires (honoraires plus importants en 2002 liés aux opérations juridiques sur le capital).

4.2.6.3. Salaires et charges sociales (renvoi (13))

Ils s'établissent à 721 K€.

Les effectifs de la société au 31 décembre 2003 se décomposent comme suit :

	<i>Effectif de la société 2003</i>	<i>Effectif de la société 2002</i>
Cadres	6	7
Employés	9	8
Total	15	15

4.2.6.4. Résultat financier (*renvoi (14)*)

Le résultat financier s'élève à 434 K€ et correspond principalement à la reprise des provisions sur titres des filiales PSN USA et PSN UK (296 K€) et au gain de change réalisé sur le compte-courant PSN USA (145 K€).

4.2.6.5. Produits exceptionnels (*renvoi (15)*)

Les produits exceptionnels comprennent pour 198 K€ l'abandon du compte-courant PSN USA et pour 160 K€ d'annulation de provisions relatives aux consommations d'unités à venir pour les cartes prépayées suite à la mise à jour de la base de données de ces cartes.

4.2.6.6. Charges exceptionnelles (*renvoi (16)*)

Les charges exceptionnelles sont principalement liées à la liquidation des filiales dont la valeur nette comptable des titres s'élevait à 509 K€.

4.2.6.7. Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Accroissements et allègements	Montant	Impôts (taux impôt : 33,33%)
Accroissements		
Provisions réglementées	0	
Subventions à réintégrer au résultat	0	
Allègements		
Provis. Non deduct. l'année de dotat.	12 112 224	4 037 404
Total des déficits exploit. Reportables	10 686 556	
Total des amortissements différés	1 425 668	
Total des moins-values à long terme		
TOTAL	12 112 224	4 037 404

4.2.7. Autres informations relatives au compte de résultat

4.2.7.1. Rémunération des dirigeants

La rémunération allouée aux dirigeants de la société s'élève pour l'exercice 2003 à 4 Keuros.

4.2.7.2. Rémunérations versées aux cabinets de Commissaires aux comptes

**HONORAIRES DES
COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Exercices 2003 & 2002 (en K€)

	Conseil Audit et Synthèse/BDO (*)				Daniel SEGUIN			
	Montant		%		Montant		%	
	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	20	50	100%	100%	10	15	100%	100%
Missions accessoires								
Sous-total	20	50	100%	100%	10	15	100%	100%
Autres prestations								
Juridiques, fiscal, social								
Technologies de l'information								
Audit interne								
Sous-total								
TOTAL	20	50	100%	100%	10	15	100%	100%

(*) BDO en 2002 et Conseil Audit et Synthèse en 2003

4.2.7.3. Informations relatives au crédit bail

Tableaux financiers relatifs aux crédits baux en cours (en K€)

<i>Redevances payées</i>	<i>Véhicules</i>
Cumuls des exercices antérieurs	100
Montants de l'exercice	15
<i>Sous-total</i>	115
<i>Redevances restant dues</i>	<i>Véhicules</i>
A 1 an au plus	4
Entre 1 et 5 ans	
A plus de 5 ans	
<i>Sous-total</i>	4
<i>Valeur résiduelle</i>	<i>Véhicules</i>
A 1 an au plus	0
Entre 1 et 5 ans	0
A plus de 5 ans	0
<i>Sous-total</i>	0
Coût total du crédit-bail	<i>Véhicules</i>
TOTAL	119

4.2.7.4. Tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2003 (Ordre des Experts Comptables)

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE		
En K€	31/12/2003	31/12/2002
<i>Opérations d'exploitation</i>		
Résultat net	378	1 032
Dotations amortissements immobilisations	168	284
Reprises provisions dépréciation immobilisations	-295	-6
Plus Value nette des immobilisations cédées	511	-2 098
Dotation/Reprise provision risques et charges	12	-260
Capacité d'autofinancement	774	-1 048
Transfert de charges au compte de charges à répartir		
Variation du Besoin en Fonds de roulement lié à l'activité	77	-174
Flux net de trésorerie généré par l'activité	851	-1 222
<i>Opérations d'investissement</i>		
Prix de cession des immobilisations cédées	8	2 240
Acquisitions d'immobilisations	-369	-102
Réductions d'immobilisations financières		20
Subvention d'investissement		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements	-361	2 158
<i>Opérations de financement</i>		
Augmentation de capital		368
Augmentation des dettes financières	1	
Réduction des dettes financières	-346	-1 779
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-345	-1 411
Variation de la trésorerie	145	-475
Trésorerie à l'ouverture	401	876
Trésorerie à la clôture	546	401

Liste des filiales et participations du Groupe (en KEuros)

(décret 83-1020 du 28 novembre 1983, article 24-11)

Phone Systems & Network n'a plus aucune filiale ou participation au 31 Décembre 2003.

4.2.8. Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux; exercice clos le 31 décembre 2003

Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2003 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société PHONE SYSTEMS & NETWORK tels qu'ils sont joints aux pages 5 à 16 du présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 225-235 1^{er} alinéa du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003, et applicables pour la première fois à cet exercice, les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus et qui ont porté notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées.

Fait à Paris et Sucy-en-Brie, le 5 mai 2004,
Les commissaires aux comptes
Membres de la Compagnie régionale de Paris

CONSEIL AUDIT & SYNTHÈSE

Daniel SEGUIN

Yves CANAC

**4.2.9. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées;
exercice clos le 31 décembre 2003**

Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Fait à Paris et Sucy-en-Brie, le 5 mai 2004,
Les commissaires aux comptes
Membres de la Compagnie régionale de Paris

CONSEIL AUDIT & SYNTHÈSE

Daniel SEGUIN

Yves CANAC

4.2.10. Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société PHONE SYSTEMS & NETWORK et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous devons vous présenter, dans un rapport, nos observations sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2003, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

En application de l'article L. 225-240 du Code de commerce, nous vous signalons que le Président n'a pas établi le rapport prévu par les dispositions légales précitées.

En raison des faits exposés ci-dessus, nous ne sommes pas en mesure de formuler nos observations conformément aux dispositions de l'article L. 225-235 4^{ème} alinéa du Code de commerce.

Fait à Paris et Sucy-en-Brie, le 5 mai 2004,
Les commissaires aux comptes
Membres de la Compagnie régionale de Paris

CONSEIL AUDIT & SYNTHESE

Daniel SEGUIN

Yves CANAC

4.2.11. Résolutions soumises au vote de l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2004

Première résolution: L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur la gestion de la société, du rapport du Président sur les procédures de contrôle interne et du rapport des commissaires aux comptes sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2003, approuve les comptes annuels afférents audit exercice tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, faisant ressortir un bénéfice de 378.487,78 euros. L'assemblée constate également que le montant des capitaux propres de la société est redevenu supérieur au montant de son capital social.

Deuxième résolution: L'assemblée générale, connaissance prise du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L 225-38 du Code de commerce, approuve lesdites conventions de cette nature relatées dans ledit rapport.

Troisième résolution: L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur la gestion de la société, donne quitus à l'ensemble des administrateurs et au président de la société, en fonction au cours de l'exercice écoulé, de l'exécution de leur mandat respectif pour ledit exercice.

Quatrième résolution: L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur la gestion de la société, donne quitus pour l'exécution de son mandat de directeur général de la société au titre de l'exercice écoulé à Monsieur Georges KAMMERMANN.

Cinquième résolution: L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2003, s'élevant à la somme de 378.487,78 euros qui, avec le report à nouveau déficitaire de 11.201.706,83 euros, forme une somme de 10.823.219,05 euros, intégralement au compte de report à nouveau qui présentera un nouveau solde déficitaire d'égal montant. Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte de ce qu'aucun dividende n'a été versé au cours des trois derniers exercices.

Sixième résolution: L'assemblée générale constatant que la société n'étant plus astreinte à établir des comptes consolidés, décide ne pas renouveler les mandats de Messieurs Daniel SEGUIN, commissaire aux comptes titulaire et Pierre PORCHEZ commissaire aux comptes suppléant qui arrivent à expiration à l'issue de la présente assemblée.

Septième résolution : L'assemblée générale donne tous pouvoirs au CABINET THEIMER AVOCATS pour accomplir toutes les formalités de dépôt et de publications légales, y compris tout dépôt au greffe du Tribunal de commerce de Nanterre.

4.2.12. Résolutions soumises au vote de l'assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2004

Huitième résolution : L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions de l'alinéa 3 de l'article L 225-129-III du Code de commerce :

délègue au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder en une ou plusieurs fois, dans les proportions et, aux époques qu'il appréciera, à l'émission d'actions de la société ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la société, à l'exception toutefois des actions de priorité, des actions à dividendes prioritaires sans droit de vote ainsi que des certificats d'investissement ;

décide que le montant des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la délégation susvisée, ne pourra dépasser le plafond de 3.000.000 d'euros, plafond auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des augmentations de capital nécessaires à la préservation des droits des porteurs des valeurs mobilières donnant accès à terme au capital de la société ;

décide que les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible. En outre, le conseil d'administration aura la faculté de conférer aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible au nombre de valeurs mobilières supérieurs à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leur demande. Si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le conseil d'administration pourra user, dans l'ordre qu'il estimera opportun, de l'une ou l'autre des facultés ci-après :

limiter l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne, au moins les trois quarts de l'émission décidée,
répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
offrir au public tout ou partie des titres non souscrits ;
constate que, le cas échéant, la délégation susvisée emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme à des actions de la société, susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;
décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions émises par conversion d'obligations ou par exercice de bons ;
décide que la somme devant revenir à la société pour chacune des actions émises dans le cadre de la délégation susvisée, directement ou à la suite d'émission de valeurs mobilières composées, sera au moins égale à la valeur nominale des actions ;
décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs avec faculté de subdélégation à son président dans les conditions fixées par la loi et dans les limites fixées ci-dessus, pour mettre en oeuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques de valeurs mobilières à créer, d'arrêter les prix et conditions des émissions, de fixer les montants à émettre, de déterminer le mode de libération des actions ou autres titres émis, et le cas échéant de prévoir les conditions de leur rachat en bourse, la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois, fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social, et ce en conformité avec les dispositions légales et réglementaires. En outre, le conseil d'administration ou son président pourra procéder, le cas échéant, à toutes les imputations sur la ou les primes d'émission, et notamment, celle des frais entraînés par la réalisation des émissions, et prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts ;
décide que la présente délégation prive d'effet pour l'avenir et à compter de ce jour toute délégation antérieure relative à l'émission immédiate et / ou à terme d'actions de la société avec maintien du droit préférentiel de souscription.
La délégation ainsi conférée au conseil d'administration est valable pour une durée de vingt six mois à compter de la présente assemblée.

Neuvième résolution : L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions de l'alinéa 3 de l'article L. 225-129 III du Code de commerce :

- délègue au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à l'émission, y compris au profit de salariés de la société, **sans droit préférentiel de souscription**, d'actions de la société ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la société, à l'exception toutefois des actions de priorité, des actions à dividendes prioritaires sans droit de vote ainsi que des certificats d'investissement ; décide que :

- le montant des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la délégation susvisée, ne pourra dépasser le plafond de 3.000.000 euros, plafond auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions ;

- ces montants s'imputeront sur la fraction non utilisée des plafonds respectivement fixés à la résolution précédente.

décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières à émettre, et ce, sans indication du nom des bénéficiaires et donc de faire appel public à l'épargne, étant entendu que le conseil d'administration pourra conférer aux actionnaires une faculté de souscription par priorité sur tout ou une partie de l'émission, pendant le délai et les conditions qu'il fixera. Cette priorité de souscription ne donnera pas lieu à la création de droits cessibles ou négociables ;

constate que, le cas échéant, la délégation susvisée emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme à des actions de la société, susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donneront droit ;

décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions émises par conversion d'obligations ou par exercice de bons ;

décide que la somme revenant à la société pour chacune des actions émises dans le cadre de la délégation susvisée, sera au moins égale à la moyenne des cours constatés en bourse pour ces actions pendant dix jours

de bourse consécutifs choisis parmi les vingt derniers jours de bourse précédent le début de l'émission des actions, après, le cas échéant, correction de cette moyenne pour tenir compte de la date de jouissance ;

décide que la somme revenant à la société pour chacune des actions émises dans le cadre de la délégation susvisée, en cas d'émission de valeurs mobilières composées, et après prise en compte en cas d'émission de bons de souscription d'actions, du prix d'émission de ces derniers, sera au moins égale à la moyenne des cours constatés en bourse pour ces actions pendant dix jours de bourse consécutifs choisis parmi les vingt derniers jours de bourse précédent le début de l'émission des actions, après, le cas échéant, correction de cette moyenne pour tenir compte de la date de jouissance ;

décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs avec faculté de subdélégation à son président dans les conditions fixées par la loi et dans les limites fixées ci-dessus, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, d'arrêter les prix et conditions des émissions, de fixer les montants à émettre, de fixer la date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre, de déterminer le mode de libération des actions ou autres titres émis, et, le cas échéant, de prévoir les conditions de leur rachat en bourse, la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois, fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservations des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social, et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires. En outre, le conseil d'administration ou son président pourra procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission, et notamment, celle des frais entraînés par la réalisation des émissions, et prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et de modifier corrélativement les statuts ;

décide que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure relative à l'émission immédiate et/ou à terme d'actions de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription et faculté de conférer un délai de priorité.

La délégation ainsi conférée au conseil d'administration est valable, à compter de la présente assemblée, pour une durée de vingt-six mois.

Dixième résolution : L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes, autorise le conseil d'administration à procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, d'un maximum de 50.000 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise, conférant à leurs titulaires le droit de souscrire pour chaque bon à une action nouvelle de la société.

L'autorisation d'émettre ces bons est donnée pour une année à compter de la présente assemblée et les droits de souscription aux actions devront être exercés dans les cinq ans maximum qui suivront l'émission des bons.

Le montant global maximum des augmentations de capital résultant de l'exercice des droits de souscription aux actions nouvelles ne pourra excéder la somme de 12.800 euros, hors prime d'émission.

Il est renoncé expressément au droit préférentiel de souscription des actionnaires tant sur les bons que sur les actions nouvelles qui résulteront de l'exercice des droits de souscription, au profit des attributaires des bons.

L'assemblée délègue au conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de :

déterminer les attributaires des bons, en conformité avec les prescriptions de l'article 163 bis G du Code général des impôts.

déterminer les modalités d'émission et le nombre de bons de créateur d'entreprise à émettre, en une ou plusieurs tranches, à titre gratuit ;

déterminer les conditions d'exercice du droit des titulaires des bons à la souscription des actions à émettre et notamment, la ou les dates d'exercice des bons, le nombre d'actions à émettre, le prix et la date de jouissance de ces actions ;

arrêter les dispositions qui seraient adoptées en vue de préserver les droits des titulaires de bons, au cas où la société procéderait à de nouvelles opérations financières ;

constater le nombre et le montant des actions émises par voie d'exercice des bons ;

recueillir les souscriptions et les versements exigibles ;

constater le montant de la ou des augmentations de capital et apporter aux statuts les modifications corrélatives ;

et plus généralement faire tout ce qui sera nécessaire ou utile à la mise en œuvre de la présente autorisation.

Onzième résolution : L'assemblée générale autorise expressément le conseil d'administration, pour une période allant jusqu'à la prochaine assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice en cours, à utiliser en période d'offre publique d'achat et/ou d'échange portant sur les titres de la société, les

délégations qui lui sont consenties par la présente assemblée pour augmenter immédiatement ou à terme le capital par tous moyens légaux.

Douzième résolution : L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes :

- autorise le conseil d'administration, dans le cadre de l'article L. 225-129-VII du Code de commerce, à augmenter le capital en une ou plusieurs fois, et sur ses seules décisions, au profit des salariés de la société dans les conditions prévues par l'article L 443-5 du Code du travail, dans la limite de 12.800 euros au maximum par la création et l'émission de 50.000 actions au maximum ;
- fixe à deux ans la durée de validité de la présente autorisation à compter de la date de la présente assemblée ;
- décide que le prix de souscription des actions sera fixé en application des dispositions de l'article L. 443-5 du Code du travail, et ne pourra être ni supérieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne ;
- décide de supprimer au profit desdits salariés, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions qui seraient ainsi émises ;

Tous pouvoirs sont donnés au conseil d'administration, avec faculté de délégation à son président, dans les limites ci-dessus pour :

- déterminer le prix de souscription des actions nouvelles en application de l'article L.443-5 du Code du travail, conformément à la méthode visée ci-dessus ;
- fixer les conditions et les modalités de l'augmentation ou des augmentations de capital à intervenir ;
- accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités liés à l'augmentation ou aux augmentations de capital réalisées en vertu de la présente autorisation ;
- constater leur réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts ;
- et plus généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

Treizième résolution: Aux fins notamment de mettre en conformité les statuts de la société avec les dispositions de la loi Sécurité Financière en date du 1er août 2003, l'assemblée générale, décide :

de supprimer la mention suivante de l'article 10-5° des statuts :

« Le président du conseil d'administration représente le conseil d'administration »

de modifier le 3ème alinéa de l'article 12 des statuts ainsi qu'il suit :

« Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit du président ou du directeur général toutes les informations et documents nécessaires à l'accomplissement de sa mission »

de supprimer la mention "comprise entre 3 et 6 ans" du sixième alinéa de l'article 13-1 des statuts :

Quatorzième résolution: L'assemblée générale donne tous pouvoirs au CABINET THEIMER AVOCATS pour accomplir toutes les formalités de dépôt et de publication légales, y compris tout dépôt au greffe du Tribunal de commerce de Nanterre.

4.2.13. Calendrier des dates de parution des chiffres et comptes de la société pour l'exercice en cours

- Semaine 18 – 2004: publication au BALO du chiffres d'affaires France et Consolidé du 1^{er} trimestre 2003.
- Semaine 18 – 2004: publication au BALO des comptes annuels provisoires 2003.
- Semaine 25 – 2004: publication au BALO de l'avis indiquant le nombre total de droits de vote existant à la date de l'AGO.
- Semaine 29 – 2004: publication au BALO des comptes sociaux et consolidés revêtus de l'attestation des commissaires aux comptes et de la décision d'affectation des résultats.
- Semaine 32 – 2004: publication au BALO du chiffres d'affaires France et Consolidé du 2^{eme} trimestre 2003.
- Semaine 44 – 2004: publication au BALO des comptes semestriels 2003 revêtus de l'attestation des Commissaires aux Comptes.
- Semaine 46 – 2004: publication au BALO du chiffres d'affaires France et Consolidé du 3^{ème} trimestre 2003.
- Semaine 07 – 2005: publication au BALO du chiffres d'affaires France et Consolidé du 4^{ème} trimestre 2003.

5. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

5.1. COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT

5.1.1. Conseil d'administration

- | | | |
|----------------------|----------------------|----------------------|
| • Eric SAIZ | Président du conseil | depuis le 06/11/2002 |
| • Georges KAMMERMANN | Directeur Général | depuis le 30/09/2002 |
| • Ram MUKUNDA | Administrateur | depuis le 31/05/1999 |
| • Bao PHAM NGOC | Administrateur | depuis le 30/09/2002 |

aucun d'entre eux n'exerce une activité professionnelle autre en dehors du groupe et ne possède de mandats d'Administrateur en dehors du groupe

Direction :

- Georges KAMMERMANN Directeur Général
- Bao Pham NGOC Directeur Technique

5.1.2. Fonctionnement des organes d'administration

La fréquence des Conseils d'Administration et des délibérations est variable selon les besoins.

5.1.3. Gouvernements d'entreprise

Néant.

5.2. INTERETS DES DIRIGEANTS

5.2.1. Rémunérations et avantages de toute nature, directs ou indirects pour chaque dirigeant ou mandataire social

Monsieur Georges KAMMERMANN a perçu au cours de l'exercice 2003 une rémunération de 4 k€. Monsieur Bao Pham Ngoc a perçu au cours de l'exercice 2003 une rémunération de 79 k€. Les autres dirigeants ou mandataires sociaux n'ont perçu aucune rémunération de la part de la société.

5.2.2. Prêt et garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration ou de direction

Néant.

5.2.3. Intérêts des dirigeants dans le capital de l'émetteur

Messieurs Eric SAIZ et Georges KAMMERMANN sont propriétaires chacun de 14% du capital de l'émetteur.

5.3. INTERESSEMENT DU PERSONNEL

5.3.1. Contrat d'intéressement du personnel

Néant.

5.3.2. Options

Néant.